

2008-2009

Rapport annuel d'activités

2009-2010

Plan d'action

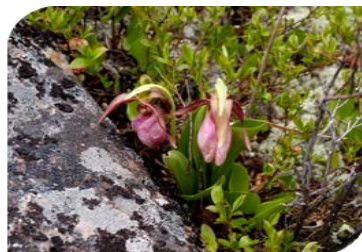
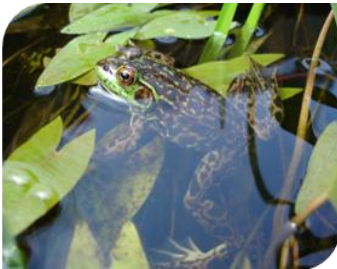


Table des matières

	Page
Mot du président .....	1
Membres du Conseil d'administration et effectif .....	3
<b>RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2008-2009</b> .....	<b>6</b>
Fonctionnement et gestion .....	6
Développement durable .....	8
Législation .....	9
Gestion de l'eau .....	10
Gestion des matières résiduelles .....	11
Biodiversité.....	12
Agriculture et agroalimentaire .....	13
Énergie.....	14
<b>PLAN D'ACTION 2009-2010</b> .....	<b>16</b>
Le développement durable.....	16
La législation .....	18
La gestion de l'eau .....	19
Les changements climatiques .....	20
La biodiversité .....	22
La gestion des matières résiduelles .....	23
Le domaine énergétique.....	24
L'agriculture et l'agroalimentaire .....	24

Mot du président



Implanté en 1991, suite à la volonté exprimée par les représentants socio-économiques impliqués dans la décision de créer la nouvelle région administrative de la Chaudière-Appalaches, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a été et demeure un organisme guidé par la volonté d'être représentatif, démocratique, transparent et orienté vers une action rigoureuse et critique en regard du développement de notre région.

Depuis 1996, le CRECA par entente avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), se voit confier le mandat :

- 1) d'assurer **une veille stratégique** quant à l'application des Lois et règlements constituant le filet de protection de l'environnement prévu par le législateur;
- 2) de **contribuer** à la mise en œuvre du développement durable en Chaudière-Appalaches.

À l'examen de nos réalisations de 2008-2009 et de celles des années antérieures, nous pouvons constater l'effort mis par le CRECA pour "*agir*" à l'échelle régionale avec la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches et ses constituantes.



### **Notre vision 2009.....**

Suite au renouvellement de notre mandat par le MDDEP, nous allons continuer à "*rassembler*" les principaux acteurs du développement de la région de même que les citoyens afin de :

- regrouper et représenter des organismes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par le développement durable;
- favoriser la concertation entre les organisations de la région;
- promouvoir des stratégies d'actions concertées axées sur des solutions préconisant le développement durable;
- réaliser des projets véhiculant les valeurs du développement durable;
- soutenir les projets issus du milieu;
- participer aux mandats confiés par le MDDEP ou autres organismes provinciaux, par exemple Recyc-Québec.

Le bénévolat que l'on retrouve au sein d'une organisation comme le CRECA tant à l'échelle locale, régionale que provinciale par l'entremise du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) constitue un ensemble de ressources qu'il nous apparaît nécessaire de développer et de soutenir.

Guy Lessard, président  
CRECA

## Membres du Conseil d'administration et effectif

Le conseil d'administration de l'organisme était formé, pour l'année 2008-2009, de quatorze (14) membres :

**Guy Lessard**, président  
Récupération Frontenac

**André Bélisle**, vice-président  
Association québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (AQLPA)

**Rachel Thériault**, directrice  
Innergex

**Jean-Luc Daigle**, directeur  
Ville de Lévis

**Alain Gaudreau**, secrétaire-trésorier  
Regroupement des commissions scolaires  
Chaudière-Appalaches

**Jacques Demers**, administrateur  
Les Amis du parc des Chutes-de-la-Chaudière

**François Lajoie**, administrateur  
Groupe d'intervention pour la restauration de la  
Boyer (GIRB)

**Yvon Bruneau**, administrateur  
Municipalité de Saint-Henri

**Maurice Vigneault**, administrateur  
Fédération UPA Lotbinière-Mégantic

**Jean-Claude Marcoux**, administrateur  
Fédération québécoise de la Faune

**Annie Ouellet**, administrateur  
Conseil de bassin de la rivière Chaudière  
(COBARIC)

**Véronique Brisson**, administrateur  
Comité de restauration du lac Dion (CRLD)

**Paul-Henri Roy**, administrateur  
Comité de restauration de la rivière Etchemin  
(CRRE)

**Martin Paulette**, administrateur  
Groupement faunique du Triangle de Bellechasse

**Martin Loïselle**, administrateur (*Partiellement*)  
Agence de mise en valeur des forêts privées des  
Appalaches

Au cours de l'année 2008-2009, les membres du conseil d'administration se sont réunis à neuf (9) reprises :

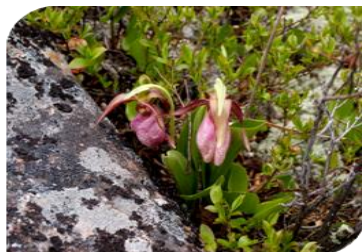
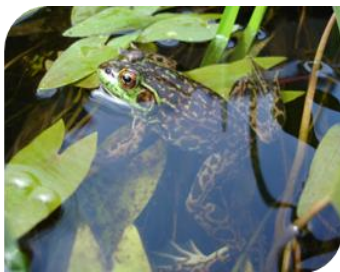
- 10 avril 2008
- 11 septembre 2008
- 8 janvier 2009
- 15 mai 2008
- 16 octobre 2008
- 12 février 2009
- 11 juin 2008
- 13 novembre 2008
- 12 mars 2009

L'effectif du CRECA compte actuellement 369 membres regroupant des organismes environnementaux, des citoyens, des corps privés, des gouvernements locaux et provinciaux et des organismes parapublics :

Organismes Environnementaux (24)	Citoyens et corps privés (36)	Gouvernements locaux et provinciaux (144)	Organismes Parapublics (165)
Accueil Madore inc.	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	MAPAQ (8)	Agence de la santé et des services sociaux de Ch.-App. (3)
Amis de la vallée du St-Laurent	AML Architectes	Ministère des Transports (7)	Cégep de Thetford
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique	Association des propriétaires de boisés de la Beauce	MRC Beauce-Sartigan (17)	Commission scolaire Beauce-Etchemin (70)
Association des riverains du Grand lac Saint-François		MRC Nouvelle-Beauce (12)	
Association du Petit Lac Saint-François	Bélisle, André	MRC des Appalaches (20)	Commission scolaire des Navigateurs (65)
Cartonek	CLD des Etchemins	MRC de Bellechasse (21)	Commission scolaire des Appalaches (26)
Comité du bassin versant de la Rivière du Chêne (CDUC)	CLD de Lotbinière	MRC des Etchemins (14)	
Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE)	CLD de la MRC de l'Islet	MRC de L'Islet (15)	
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)	SDE de la région de Thetford (CLD)	MRC de Montmagny (15)	
Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)	CLD de la MRC de Montmagny	MRC Robert-Cliche (11)	
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François (COGESAF)	CLD de la Nouvelle-Beauce	MRNF- Faune Québec, Dir régionale Chaudière-Appalaches	
Comité de restauration du lac Dion	SDE de Lévis	Ville de Lévis (3)	
Fédération québécoise de la faune, région Ch-Appalaches	Coop de fertilisation organique Fertior		
Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC)	Coopérative de gestion forestière des Appalaches		
Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer (GIRB)	Environnement Industriel Bugnon inc.		
Groupement faunique du Triangle de Bellechasse	Fonderie Bibby-Ste-Croix inc		
Les Amis du parc des Chutes-de-la-Chaudière	Gagnon, Joannie		
Parc national de Frontenac	Gagnon, Raynald		
Parc régional des Appalaches	Génivar		
Parc régional Massif du Sud	Gestion Forap		
Récupération Frontenac	Godbout, Guillaume		
SAMAR	IPL inc		
Société VIA	Innergex		
Société de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue	Marcoux, Jean-Claude		
	Marcoux, Louise		
	Mirage/Boa-Franc		
	Promutuel Appalaches - Saint-François		
	Rinfret, Charles		
	Thériault, Rachel		
	Thompson, Lucille		
	Ultramar Ltée		
	UPA de la Beauce		
	UPA de la Côte-du-Sud		
	UPA Lévis-Bellechasse		
	UPA Lotbinière-Mégantic		
	Vachon, Pierre-Maurice		
	Victor Innovatex inc.		

2008-2009

# Rapport annuel d'activités



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2008-2009



### Fonctionnement et gestion

- **Révision des règlements du CRECA**

Suite à une analyse des règlements internes du CRECA, réalisée au sein du comité exécutif, aucun changement ne sera apporté, le texte actuel répondant entièrement aux besoins de notre organisme.

- **Communications**

Un outil de communication "Agenda du CRECA" a été mis en place, le but étant d'informer les membres de notre organisme sur les actions réalisées. Deux numéros du bulletin d'informations Éco-Lien ont été produits au cours de l'année 2008-2009.

- **Communiqués**

Communiqué du 1<sup>er</sup> février 2008

***Déversement d'Ultramar***

Communiqué du 13 mars 2008

***Récupération de biogaz à Robertsonville – Un exemple concret de réduction des gaz à effet de serre***

Communiqué du 20 mai 2008

***Protéger nos forêts anciennes, les forêts que nous avons héritées des générations passées et que les futures générations nous ont empruntées***

Communiqué du 20 mai 2008

***LUTTE AUX CYANOBACTÉRIES  
Premier Forum régional en Chaudière-Appalaches***

Communiqué du 27 juin 2008

***L'action concertée, mot d'ordre du premier Forum sur les cyanobactéries en Chaudière-Appalaches***

- **Collaboration avec le Centre universitaire de formation en environnement**

Un appel d'offres de services a été présenté au Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke, afin d'utiliser une équipe formée par des étudiants à la maîtrise pour un projet axé sur la mise en œuvre du développement durable. À cause des raisons d'inscriptions, et de l'ampleur des tâches, ce projet sera reporté pour une autre occasion.

- **Représentation**

Le CRECA a participé aux travaux de comités et d'assemblées des organismes suivants :

- o Comité permanent de liaison avec la communauté – Ultramar;
- o Comité de vigilance environnementale - Sanimax
- o Comité multipartite en gestion des fumiers et agriculture durable en Chaudière-Appalaches;
- o Conseil d'administration de l'IRDA;
- o Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches – le CRECA :
  - agit à titre de Groupe-conseil en développement durable;
  - siège au CA;
  - siège au Groupe-conseil santé;
  - siège à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire;
  - siège sur la table de concertation des véhicules hors route;
  - participe à la mission de coopération décentralisée France-Québec.
- o Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);
- o Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF);
- o Comité de bassin de la rivière du Chêne (CDUC);
- o Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC);
- o Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac;
- o Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
- o Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François;
- o Rassemblement de la Capitale nationale pour la qualité de l'air;
- o Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière;
- o Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) – le CRECA :
  - est membre du conseil d'administration;
  - siège sur les comités suivants :

*Comité Agriculture;	*Comité Énergie;	*Comité Faune et aires protégées;
*Comité Matières résiduelles;	*Comité Eau;	*Comité Transports et aménagement du territoire;
		*Comité Développement durable.



## Développement durable

- **Réalisation des premières démarches pour la signature d'une entente spécifique sur la mise en œuvre du développement durable**

Au deuxième semestre 2008-2009, des rencontres de travail ont été réalisées avec les représentants de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches afin de cibler les objectifs d'une entente spécifique portant sur la mise en œuvre du développement durable dans notre région, dont le CRECA sera le porteur de projet. Un échéancier préalable et des rencontres de principe ont été ciblés avec les directions régionales du MAMROT, du MDEIE et du MDDEP afin d'identifier leur intérêt et leur participation dans le cadre de l'entente.

- **Participation à l'élaboration du Plan quinquennal de développement durable (PQDR) 2008-2013**

Le CRECA a participé activement au processus de consultation réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan quinquennal de développement durable (PQDR) 2008-2013. Également, notre organisme s'est impliqué dans la réalisation du volet environnemental et d'évaluation du PQDR et dans le processus de convergence régionale qui a permis la validation des principaux axes et stratégies régionales. Le CRECA a aussi eu un rôle actif dans le cadre du lancement du PQDR, M. Guy Lessard, président du CRECA étant un des panélistes de cet important événement.

- **Participation aux Ateliers franco-qubécois de coopération décentralisée**

En octobre 2008, le CRECA s'est joint à la délégation de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches afin de participer aux 3<sup>èmes</sup> Assises franco-qubécois de coopération décentralisée et de faire une présentation dans le cadre de l'atelier sur le développement durable. Présentée sous la devise «vers un aménagement durable du territoire basé sur une approche écosystémique», cette intervention a fait valoir aux partenaires municipaux français et qubécois les principaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques reliés au projet du Grand lac Saint-François.

- **Participation aux 5<sup>èmes</sup> Assises nationales sur le développement durable (Lyon, France)**

Le CRECA a participé, en collaboration avec la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, aux 5<sup>èmes</sup> Assises nationales sur le développement durable, tenues à Lyon, en France, en janvier 2009. À cette occasion, M. Guy Lessard, président du CRECA, a participé comme conférencier dans le cadre de l'atelier portant sur l'échelle appropriée de mise en œuvre du développement durable.

## Législation



Parmi ses multiples mandats, le CRECA a une mission de veille stratégique afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements dans différents domaines.

Ce mandat a été traduit en 2008-2009 par :

- **Participation à la Commission parlementaire portant sur les poursuites abusives, en collaboration avec le RNCREQ**

Notre organisme a contribué à la réalisation du mémoire du RNCREQ portant sur les poursuites abusives. De plus, notre organisme a accompagné le RNCREQ dans la présentation de ce mémoire devant la Commission parlementaire.

- **Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)**

Une démarche de modification du REIMR a été entamée par le CRECA afin d'interdire l'importation des matières résiduelles organiques en provenance de l'extérieur de la province de Québec. Après l'obtention de l'appui des MRC et des UPA de la région, une lettre, contenant les modifications demandées a été envoyée à Mme Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

En effet, l'importation des matières résiduelles organiques peut avoir des répercussions négatives autant sur le plan socio-économique que sur le plan environnemental. Le vide réglementaire concernant la récupération et la valorisation des matières résiduelles organiques, permet, entre autres, de traiter sur le territoire québécois des matières résiduelles en provenance de l'extérieur de notre province. Pour cette raison, la démarche du CRECA répond à deux enjeux importants : l'interdiction de l'importation des matières résiduelles organiques et l'encadrement de la récupération et de la valorisation de ces matières au niveau provincial.



## Gestion de l'eau

- **Support à la réalisation d'un plan d'intervention pour le Grand lac Saint-François**

Le CRECA a poursuivi le support donné au Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François concernant la réalisation d'un plan d'intervention qui vise à intégrer tous les aspects du développement durable. Le projet est axé principalement sur deux volets principaux : la mise en œuvre d'un plan d'action à court terme et la réalisation d'un plan d'intervention à moyen et long terme. Jusqu'à présent un portrait et un diagnostic ont été réalisés à l'échelle du territoire à l'étude. Suite aux constats généraux, les principaux acteurs impliqués dans le projet se sont prononcés sur la définition des enjeux et des orientations, l'identification des objectifs et des cibles et le choix des indicateurs. Tout ce processus de concertation a été réalisé dans une perspective de développement durable de la région du Grand lac Saint-François. Un rapport intérimaire, contenant les réalisations des premiers 18 mois du projet a été déposé et accepté à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, principal bailleur de fonds.

- **Organisation et participation au Forum sur les cyanobactéries**

Le CRECA a organisé, en collaboration avec les organismes de bassin versant de la région de Chaudière-Appalaches, le Forum sur les cyanobactéries. L'événement, qui a représenté un réel succès, a permis aux organisateurs de sonder la sensibilisation et l'implication des riverains, de promouvoir la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, de faire connaître les meilleures pratiques qui permettent l'amélioration de nos lacs et cours d'eau. Mis à part l'implication active du CRECA dans l'organisation du forum, une présentation portant sur les réalisations de notre organisme dans le domaine de l'eau a été réalisée par notre président, M. Guy Lessard, en collaboration avec M. Cosmin Vasile, directeur général du CRECA.

- **Conférence sur les cyanobactéries**

Une conférence sur les cyanobactéries a été donnée par le directeur général du CRECA, M. Cosmin Vasile, dans le cadre d'une journée d'étude organisée à Thetford Mines par le Centre Universitaire des Appalaches.

## Gestion des matières résiduelles



- **Promotion d'une vision régionale de la gestion des matières résiduelles organiques**

Le CRECA a participé au Comité sur la valorisation des matières résiduelles organiques en visitant différents sites et procédés de valorisation ainsi qu'en invitant des conférenciers à présenter des projets innovateurs dans ce domaine.

- **Réalisation d'une troisième entente avec Recyc-Québec concernant la gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI**

Pour une troisième année consécutive, le CRECA s'est impliqué, selon une entente avec Recyc-Québec, dans la promotion d'une saine gestion de matières résiduelles dans les ICI de notre région. Ainsi, plusieurs démarches et représentations ont été réalisées auprès des MRC et d'autres intervenants de la région. Également, une présentation a été réalisée devant l'assemblée générale du Centre de tri Récupération Frontenac. Cette action visait à déterminer les ICI qui ont déjà implanté une saine gestion des matières résiduelles, à adhérer au programme ICI ON RECYCLE! Dans le même ordre d'idées, notre organisme a organisé un déjeuner-conférence devant la Chambre de commerce et des industries de Thetford Mines. En parallèle avec ces actions concrètes, le CRECA a fait la diffusion de messages, de matériel et d'outils pour promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI ainsi que le programme ICI ON RECYCLE ! De plus, une liste des ICI potentiellement intéressées par la gestion responsable des matières résiduelles, a été produite pour quelques MRC de la région.

- **Régies intermunicipales de gestion des matières résiduelles**

Un représentant de notre organisme a assisté aux rencontres des comités de vigilance de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière.

- **Implication au comité de vigilance de Sanimax**

Notre organisme a continué de s'impliquer au sein du comité de vigilance de l'usine d'équarrissage Sanimax, située à Charny.



## Biodiversité

- **Mise en œuvre du projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers caractérisés en 2000 et 2001**

Un suivi des milieux humides forestiers caractérisés en 2000 et 2001 a été réalisé à l'été 2008, dans le but d'apercevoir le respect des engagements des propriétaires, ainsi que les changements existants au niveau écosystémique. Ce projet, financé par la Fondation de la Faune, a permis l'emploi d'une stagiaire à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Au total, 34 milieux humides ont été revisités dans le cadre de ce projet. Les résultats sont encourageants et montrent qu'en général, la protection des milieux humides sur des terrains privés a été soutenue par l'ensemble des propriétaires concernés. Des recommandations ont été émises pour chacun des milieux humides visités. Parmi celles-ci, certaines ont été soulevées pour plusieurs sites différents. Il s'agit par exemple, des recommandations portant sur l'installation de nichoirs à canard branchu et de l'affiche de conservation distribuée par le CRECA, l'enlèvement des déchets situés à proximité des milieux, la sensibilisation de la population à l'importance du respect de la bande riveraine, la poursuite des démarches en vue d'obtenir une entente de conservation ainsi que sur la restriction d'utilisation des bateaux à moteur près des milieux protégés.

Agriculture et agroalimentaire



- **Implication active au sein de l'IRDA, au comité multipartite et au comité de l'axe de valorisation**

Notre organisme a poursuivi sa participation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire par son implication au sein de l'IRDA, du comité multipartite et du comité de l'axe de valorisation.

- **Projection du documentaire *Le monde selon Monsanto***

La projection du documentaire *Le monde selon Monsanto* a permis à certains membres du conseil d'administration du CRECA de se questionner sur les enjeux environnementaux et sociaux portés par le développement des organismes génétiquement modifiés.



## Énergie

- **Parcs éoliens des Moulins et du Massif du Sud**

Après les présentations de ces deux projets devant le conseil d'administration du CRECA, notre organisme a fait plusieurs recommandations dans le but de minimiser les impacts sur l'environnement. Ce processus proactif a permis aux promoteurs d'ajuster leurs études d'impacts en fonction des nouveaux éléments apportés après notre analyse. Une position finale du CRECA, axée sur une grille qui tient compte de tous les aspects du développement durable, sera présentée après l'analyse des études d'impacts des deux projets lors des audiences du BAPE.

- **Consultations d'Hydro-Québec – Transport énergie concernant 2 projets en Chaudière-Appalaches**

Le CRECA a participé aux consultations menées par Hydro-Québec – Transport énergie concernant les études environnementales portant sur 2 projets qui seront réalisés dans notre région :

- Une nouvelle ligne de transport d'énergie entre Beauceville et Sainte-Marie;
- Le poste Neubois et une ligne d'alimentation à 120 kV.

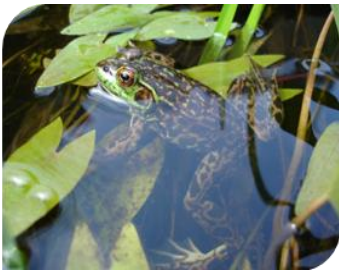
- **Mise en œuvre en Chaudière-Appalaches du projet pilote du chantier québécois en efficacité énergétique**

En collaboration avec AQLPA et Production Cotardi, le CRECA a démarré la mise en œuvre du projet pilote du chantier québécois en efficacité énergétique. Ce projet vise à implanter dans les écoles de la région, sous le parrainage des municipalités, le logiciel « l'ère de l'énergie ». Un concours régional permettra dans une autre phase de suivre les retombées de ce projet.

- **Réalisation d'un suivi des principaux dossiers énergétiques de la région**

Le CRECA a réalisé un suivi proche des dossiers énergétiques qui touchent notre région : Raffinerie Jean Gaulin d'Ultramar, projet Pipeline Saint-Laurent, projet Rabaska.

# 2009-2010 Plan d'action



## PLAN D'ACTION 2009-2010



### Le développement durable

- **Réaliser une entente spécifique de mise en œuvre du développement durable à l'échelle régionale**

Dans le but d'opérationnaliser la mise en œuvre du développement durable à l'échelle régionale, le CRECA poursuivra les démarches entamées en 2008-2009 avec la CRÉ et d'autres partenaires gouvernementaux régionaux et provinciaux, afin de réaliser une entente spécifique sur le développement durable. L'entente aura comme objectif principal de promouvoir sur une base volontaire le développement durable auprès des organismes, des citoyens et des entreprises privées de la région de la Chaudière-Appalaches, tout en favorisant une stratégie de mise en œuvre axée sur la concertation et la cohésion des actions. Elle aura comme principaux objectifs d'intervention :

- D'élaborer une stratégie de promotion de la mise en œuvre du développement durable, basée sur des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation, d'innovation;
- De contribuer à la réalisation d'initiatives et des projets régionaux innovateurs et intersectoriels, axés sur la concertation et la cohésion des actions, tout en répondant aux enjeux de développement durable;
- De soutenir les organismes locaux et régionaux, intéressés à concevoir et mettre en œuvre, sur une base volontaire, un plan d'action de développement durable.

- **Participer à l'implantation du PQDR 2008-2013**

La prise en compte des bons indicateurs représente une étape importante dans une planification stratégique axée sur le développement durable. Compte tenu de son mandat et de son rôle comme groupe-conseil en développement durable, le CRECA s'impliquera activement au processus de consultation de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches portant sur le choix des indicateurs dans la cadre de la réalisation du Plan quinquennal de développement régional (PQDR) 2008-2013.

- **Poursuivre notre participation dans le cadre de la coopération décentralisée franco-québécoise**

Suite à la participation aux 3<sup>èmes</sup> ateliers franco-québécois de coopération décentralisée, le CRECA poursuivra son implication, en collaboration avec la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, sur les différentes avenues de coopération dans le domaine de développement durable, tel qu'envisagé dans le plan d'action 2008-2010 proposé lors de cet important événement.

- **Organiser deux représentations de la pièce de théâtre Acteurs du Changement**

Dans le cadre d'une activité en partenariat avec le RNCREQ et la Fondation ALCOA, le CRECA organisera à l'automne 2009 deux représentations de la pièce de théâtre *Acteurs du Changement*. Cette pièce, qui a déjà connu un vif succès dans les régions où elle a été présentée, permet de refléter sur les différents aspects reliés aux changements d'attitude et de comportement inhérents à la mise en œuvre du développement durable. Il existe également, un aspect interactif avec la salle, les spectateurs devenant acteurs de développement durable autant au sens propre que figuré.



## La législation

- **Réaliser une veille stratégique dans le domaine réglementaire**

La mise à jour et l'application de la réglementation permettent en général d'envisager l'évolution d'une société moderne. Le CRECA continuera à poursuivre un de ses mandats principaux, soit celui de la veille stratégique dans le domaine réglementaire de l'environnement et du développement durable afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements conformes avec les réalités régionales.

- **Poursuivre les démarches nécessaires afin de modifier le REIMR**

La réglementation actuelle dans le domaine des matières résiduelles organiques permet l'importation au Québec de ce type de matières. Dans le but de minimiser les impacts sur l'environnement et d'encourager une gestion intégrée des matières résiduelles organiques, le CRECA poursuivra ses démarches afin de modifier cet état de choses. Ainsi des dispositions concernant la valorisation des matières résiduelles organiques, doivent être prévues dans la nouvelle réglementation concernant les matières résiduelles. Ces dispositions doivent prévoir, entre autres, des restrictions strictes concernant les matières résiduelles organiques en provenance de l'extérieur du Québec.

## La gestion de l'eau



- **Finaliser la réalisation du plan d'intervention du Grand lac Saint-François**

La réalisation d'un plan d'intervention pour le Grand lac Saint-François représente un grand défi de concertation et de mise en commun des énergies de tous les intervenants autour de cet important plan d'eau. Les actions prévues pour l'année 2009-2010 permettront la finalisation de la réalisation du plan d'intervention, parallèlement à la mise en œuvre d'un plan d'action à court terme. Également, dans le but d'externaliser cette expérience au niveau régional et même suprarégional, au cours de l'année 2009-2010 il faut prévoir les mécanismes de transfert de l'expertise du Plan d'intervention du Grand lac Saint-François aux organismes intéressés : organismes de bassin versant, organismes de lac, municipalités, etc.

- **Organiser le Forum régional sur la gestion de l'eau**

L'organisation du Forum régional sur les cyanobactéries, en juin 2008, a permis aux organisateurs, le CRECA en collaboration avec les organismes de bassin versant de Chaudière-Appalaches, de mieux faire connaître les préoccupations de la gestion de l'eau. Suite aux recommandations des participants à ce premier événement d'envergure, les mêmes organisateurs ont décidé d'organiser en octobre 2009 un forum régional dédié à la gestion intégrée de l'eau tout en soulignant l'approche de gestion par bassin versant. Les organisateurs ont décidé que l'organisme qui sera en charge de piloter l'organisation du forum de 2009 sera le CRECA. Une personne ressource sera engagée à cet effet.



- **Réaliser la mise en œuvre et le suivi du projet pilote du Chantier québécois en efficacité énergétique**

Ce projet a pour objectif principal de mettre en place le Chantier québécois en efficacité énergétique dans une région pilote qui est Chaudière-Appalaches et ainsi de s'assurer de la continuité du Chantier notamment par la recherche de partenaires. Comme cette mise en œuvre est une première étape dans le grand projet du Chantier, elle en rejoint aussi les objectifs :

- d'éduquer une masse critique de la population face à l'énergie, ses impacts et son utilisation efficace;
- d'encourager le réflexe de recours à l'efficacité énergétique (culture de l'efficacité énergétique);
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais de cumul d'actions dans les communautés;
- de diffuser les résultats et les actions réalisées.

La mise en œuvre du Chantier se fait en partenariat avec les municipalités en impliquant des acteurs locaux et régionaux. Dans le cadre du Chantier, les municipalités, qui cherchent à mieux s'outiller face aux défis énergétiques et aux changements climatiques, seront amenées à collaborer pour réaliser ces actions : tenir une première rencontre publique présentant le Chantier (dans le cadre de la tournée), puis financer l'implantation de L'ère de l'énergie dans au moins une école (primaire, secondaire ou cégep) sur leur territoire.

Les institutions scolaires qui recevront ainsi L'ère de l'énergie s'engageront pour leur part à l'utiliser et à faire produire des «documents-reportages» par leurs élèves selon les critères établis par le concours. Les meilleurs de ces documents multimédias seront d'abord présentés à une finale régionale et les grands gagnants se retrouveront au niveau national dans une phase ultérieure. Des prix intéressants et conséquents seront associés au concours.

- **Réaliser des conférences régionales portant sur la réduction de notre dépendance au pétrole**

Le RNCREQ souhaite mobiliser et consulter la population québécoise, sur une base régionale et nationale, au sujet de la dépendance de la province envers le pétrole. Il est également attendu des parties impliquées, qu'elles parviennent à dégager de l'exercice une vision commune quant à l'avenir énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bonne pour l'environnement et économiquement viable. À la fin de la démarche, le RNCREQ souhaite que

les parties impliquées puissent adopter une position fondée sur la légitimité du consensus obtenu, et la faire valoir auprès des décideurs concernés.

Ce projet, qui sera réalisé en collaboration avec le RNCREQ et l'Institut du Nouveau Monde vise à répondre aux objectifs suivants :

- établir un constat général qui sera validé par un comité scientifique, permettant au RNCREQ d'appuyer sa démarche sur des bases solides;
- véhiculer les constats auprès de la société civile (agents socio-économiques et grand public);
- consulter et mobiliser la société civile;
- recueillir les recommandations qui émaneront des consultations.

La démarche proposée doit permettre une appropriation par les acteurs de tous les milieux, peu importe leur lien avec le RNCREQ. La démarche doit aussi être rassembleuse, favoriser la formulation de propositions de tous les horizons, qu'ils soient en faveur ou non des points de vue véhiculés.



## La biodiversité

- **Organiser un forum régional sur les aires protégées**

Le CRECA se propose à organiser, en collaboration avec des partenaires régionaux dédiés à la protection des aires protégées, un Forum régional sur les aires protégées de Chaudière-Appalaches. La thématique, le format et les objectifs de cet événement, prévu pour l'hiver 2010, feront l'objet d'une rencontre préalable entre les différents partenaires impliqués dans la protection. Plusieurs pistes peuvent être explorées :

- le rôle des aires protégées;
- l'échange scientifique;
- la planification territoriale et la perception de la communauté d'accueil;
- les zones tampons;
- les écosystèmes spécifiques de la région.

Le rôle du CRECA sera de piloter l'organisation de l'événement.

- **Faire le suivi de la protection des milieux humides caractérisés en 2003**

Réaliser les démarches pour obtenir une subvention nécessaire auprès de la Fondation de la faune pour réaliser à l'été 2010, le projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers caractérisés en 2003. Ce projet nous permettra de finaliser le suivi des milieux caractérisés entre 2000 et 2003 et de cibler de nouveaux milieux humides à protéger.

## La gestion des matières résiduelles



- **Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles organiques**

Une saine gestion des matières résiduelles organiques, autant de provenance municipale qu'agricole, demande une vision régionale de gestion des matières résiduelles. En 2009-2010, le CRECA poursuivra la promotion d'une telle vision régionale. Les avantages de cette approche sont évidents : la réduction de l'enfouissement, la valorisation énergétique, la gestion intégrée des matières en provenance des municipalités et de celles en provenance du monde agricole, la prise en compte du tri à la source, le compostage basé sur l'utilisation des ressources régionales, avec des exigences de qualité appropriées. Cette liste d'avantages n'est pas exhaustive. Cependant, elle démontre le besoin d'avoir une stratégie qui permet d'un côté, la valorisation des matières résiduelles organiques, et d'un autre côté, d'intégrer les résidus organiques dans un cycle de vie qui permet le rendement maximal du point de vue environnemental, économique et social.

- **Réaliser la mise en œuvre de l'entente avec Recyc-Québec**

En 2009-2010, le CRECA réalisera les actions prévues dans la quatrième entente avec Recyc-Québec portant sur la gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI. Si les actions de l'entente 2008-2009 ont porté principalement sur la sensibilisation des acteurs clés de la région, la mise en œuvre de l'entente 2009-2010 portera principalement sur des actions de sensibilisation auprès des ICI de la région. Également, les activités de sensibilisation se poursuivront par l'entremise de différents outils comme le bulletin Éco-Lien, le site Internet du CRECA, etc. Une personne ressource sera engagée pour la mise en œuvre de la plupart des objectifs de l'entente. Cette personne ressource aura, entre autres, comme mandat de produire un plan d'action, avec des objectifs spécifiques.



## Le domaine énergétique

- **Se positionner sur les projets finaux des deux parcs éoliens prévus en Chaudière-Appalaches**

Notre organisme continuera en 2009-2010 le processus d'accompagnement et de suggestions auprès des promoteurs des deux parcs éoliens prévus à se réaliser en Chaudière-Appalaches et participer aux séances d'information, ainsi qu'aux séances du BAPE pour ces deux projets.

- **Réaliser le suivi des principaux dossiers énergétiques de la région**

Le CRECA poursuivra son rôle sur le comité de liaison de la Raffinerie Jean Gaulin d'Ultramar. L'évolution des autres dossiers énergétiques importants, comme le projet Pipeline Saint-Laurent et le projet Rabaska feront également l'objet d'un suivi périodique.



## L'agriculture et l'agroalimentaire

Poursuivre notre participation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire par notre implication à l'IRDA, au comité multipartite ainsi qu'au niveau de l'axe 5 de l'entente spécifique sur la planification stratégique de ce secteur.

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) est un organisme à but non lucratif (fondé en 1991).

Il vise au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable en favorisant la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

Cosmin Vasile, directeur général

#### **RÉDACTION**

Guy Lessard, président

Cosmin Vasile, directeur général

#### **COORDINATION ET CONCEPTUALISATION**

Sonia Brassard, adjointe administrative



22, rue Sainte-Hélène  
Breakeyville (Québec) G0S 1E2  
Tél. : 418.832.2722  
Télé. : 418.832.9116  
Sans frais : 1.888.832.2722

Courriel : [creca@creca.qc.ca](mailto:creca@creca.qc.ca)

[www.creca.qc.ca](http://www.creca.qc.ca)